

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 30 MARS 2021 A 19H00**

PRESENTS : Mesdames Marie-Jeanne DABADIE, Anne DE CASTRO, Philomène BOURGEOIS, Françoise RENARD, Sandrine MARCHAND et Messieurs Didier DEZANDRE, Thierry FEUGIER, Michel CHALOIN, Jean-Luc TOURNIER, Jean-Pierre PERROT, Christophe MOCELLIN, Alexandre MATRAIRE, Sébastien DUBOUCHEZ, Alain FUSTIER.

ABSENTS : Mesdames Cécile FOMBARON, Jacky CHALANCON, Nelly MAILLOT, Sophie MACCAGNO, Monsieur Joseph ROMERA.

POUVOIRS :

Madame Cécile FOMBARON donne pouvoir à Monsieur Didier DEZANDRE,
Madame Nelly MAILLOT donne pouvoir à Monsieur Michel CHALOIN,
Madame Sophie MACCAGNO donne pouvoir à Madame Philomène BOURGEOIS,
Monsieur Joseph ROMERA donne pouvoir à Monsieur Alain FUSTIER.

Madame Philomène BOURGEOIS est désignée comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 19 H 00,

Madame Le Maire, après avoir fait l'appel des conseillers, déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 mars 2021 :

Monsieur Thierry FEUGIER est arrivé à 19h17, il n'a pas pris part à ce vote et au vote pour l'approbation du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 04/03/2021.

1. Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

2. Approbation du Compte Administratif 2020 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 870 130,18 € / Recettes : 1 278 762,08 €

Soit un excédent cumulé de 1 227 456,41 € (excédent 2019 : 818 824,51 € + excédent reporté 2020 : 408 631,90 €)

Section Investissement :

Dépenses : 736 663,54 € / Recettes : 1 452 036,20 €

Soit un excédent cumulé de – 127 487,55 € (excédent 2020 : 715 372,66 € - déficit reporté 2019 – 842 860,21 €)

Hors de la présence de Madame Marie-Jeanne DABADIE, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2020

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Recette Fonctionnement	compte 002	565 247,86 €
Recette Investissement	compte 1068	662 208,55 €
Déficit Investissement	compte 001	127 487,55 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020

4. Approbation du budget primitif de l'exercice 2021 COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 777 118.42 €	1 777 118.42 €
Section d'investissement	1 856 048.74 €	1 856 048.74 €
TOTAL	3 633 167.16 €	3 633 167.16 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021.

5. Exercice 2021 – Décision en matière de taux des contributions directes

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la loi de finances pour 2021 traduit un certain nombre d'évolutions et de mesures concernant la fiscalité locale, notamment la réforme de la taxe d'habitation, la taxe de séjour et la taxe locale sur la publicité extérieure, ainsi que la continuité de certaines mesures d'aides dans le cadre de la crise sanitaire (article 21 de la quatrième loi de finances rectificative). En 2021, suite au transfert de la part départementale de la **TFBP (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)** aux communes, celles-ci doivent délibérer sur le **taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par délibération et du taux départemental de TFBP (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) de 2020.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le **taux de référence** de la **TFBP (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)** pour 2020 pour la commune était de 12,62%. Elle propose de maintenir ce taux de référence pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré a voté à l'unanimité les taux 2021 applicables suivants :

Taxes Locales	Bases prévisionnelles 2021	Taux de référence 2020	Taux 2021 votés		Produits 2021 votés
Taxe foncière (bâti)	2 252 000	12,62%	12,62 % (taux communal) + 15,90 % (taux départemental)	28,52%	642 270
Taxe foncière (non bâti)	48 800	36,87%	36,87%		17 993
					660 263

6. ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET COMMUNE)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mr André-Jacques VALENTIN, trésorier, a dressé un état des admissions en non-valeur concernant divers redevables pour un montant de **235.86 €**.

Par conséquent, il y aurait lieu d'admettre ces montants en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide par vote à l'unanimité d'admettre en non-valeur les sommes inscrites et s'élevant à la somme de **235.86 €**.

7. Approbation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la fusion des EPCI du Sud Grésivaudan intervenue le 1^{er} janvier 2017, il y a lieu de procéder à l'actualisation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté afin de garantir la sécurité juridique de ses actes. Lors de son Conseil communautaire du 10 décembre 2020, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a adopté la délibération "Actualisation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté". L'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de procéder à l'actualisation de statuts par délibérations concordantes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et de ses communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

Vote à l'unanimité.

Points divers :

- Les élections régionales et départementales sont maintenues les 13 et 20 juin prochain. Mme le maire rappelle aux élus de bien vouloir s'inscrire dans les plannings.
- Le 25 mars dernier, réunion avec Monsieur Bernard PERAZIO un compte rendu de cette réunion sera envoyé prochainement aux élus.
- L'élection du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le samedi 27 mars :
Il y a eu 60 votants sur 243 jeunes invités à voter soit 25% de votants. Le nombre à élire était de 12 jeunes, le 12^{ème} et 13^{ème} ayant un nombre de voix exæquo 13 jeunes ont été élus. Les jeunes élus seront prochainement convoqués à leur première réunion. Mme Philomène BOUGEOIS remercie la commission enfance et jeunesse ainsi que les adjoints pour l'aide apportée pour l'organisation de cette élection.
- La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) est en cours.

➤ **Ecole numérique :**

Pour équiper les écoles en numérique, l'éducation nationale alloue une subvention aux collectivités, cette demande de subvention doit être déposée avant le 31 mars. Nous avons prévu au budget l'achat de 16 PC portable afin d'équiper les 4 classes de l'école primaire et un PC qui sera dédié à la directrice.

➤ **Garderie :**

Le logiciel e-enfance est arrivé en fin de contrat. Un appel d'offres a été lancé par la Communauté de Communes, deux offres ont été reçues pour une poursuite de mutualisation avec les communes adhérentes au projet. Les deux propositions reçues sont élevées. Les négociations sont en cours. Si la dernière solution n'est pas retenue par l'ensemble des communes adhérentes, nous devons nous orienter pour une solution individuelle que nous étudions par ailleurs en parallèle.

➤ Mme Anne DE CASTRO informe le Conseil Municipal que le comité des fêtes s'est réuni le 27 mars dernier. Le bureau reste identique, Mme Nadège CARTIER reste présidente. Mme Sandrine MARCHAND, membre du bureau directeur du comité des fêtes informe le Conseil Municipal du souhait du comité des fêtes pour installer deux « biblio frigo » sur la commun. L'ensemble du Conseil Municipal a pris acte de cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 32.

Le secrétaire de séance,

Philomène BOURGEOIS



Le Maire,

Marie-Jeanne DABADIE

